

communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 5 juillet 2018

**ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE
CIRCONSCRIPTION DE SAINT BONIFACE
LE SCRUTIN PAR ANTICIPATION COMMENCE AUJOURD'HUI**

Le jour du scrutin pour l'élection partielle de Saint-Boniface est le mardi 17 juillet. Les électeurs admissibles peuvent cependant, s'ils le désirent, voter par anticipation à partir aujourd'hui, le jeudi 5 juillet jusqu'au jeudi 12 juillet.

Les centres de scrutin par anticipation seront ouverts de 8 h et 20 h, sauf le dimanche où ils seront ouverts de midi à 18 h.

Lieu :	Adresse :
Bureau du directeur du scrutin	Église de la Paroisse Sainte-Famille 774, rue Archibald
Club Eclipse	255, av. de la Cathédrale

Les électeurs admissibles peuvent voter à l'un ou l'autre des centres de scrutin par anticipation.

Pour être admissible à voter, il faut :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba depuis au moins six mois le jour du scrutin;
- résider dans la circonscription de Saint-Boniface.

Tout le monde doit présenter une pièce d'identité pour voter, soit une carte-photo d'identité délivrée par le gouvernement, comme un permis de conduire, ou deux autres documents sur lesquels apparaît votre nom. La carte d'information de l'électeur peut se servir comme une des deux pièces d'identité.

Pour une liste complète des pièces d'identité acceptables, visitez

<http://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements>.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Porte-parole auprès des médias :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais: 1-866-628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca